

Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Victor

AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-Victor a adopté lors d'une séance tenue le 7 novembre 2022, le règlement numéro # 215-2022 « Règlement amendant le règlement de zonage no. 157-2018, tel qu'amendé, de la municipalité de Saint-Victor pour la zone M-62, aux fins d'autoriser les services de restauration »

QU'un avis de motion du présent règlement a été donné en date du 12 septembre 2022.

QU'un projet de règlement a été déposé à la séance du 12 septembre 2022.

QUE le certificat de conformité de la MRC Beauce-Centre a été obtenu en date du 24 janvier 2023.

QUE le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures régulières de bureau.

DONNÉ à Saint-Victor, ce 26 janvier 2023.



Carole-Anne Jacques
Directrice générale / greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Carole-Anne Jacques, Directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Victor, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis aux endroits désignés par le conseil soit à l'hôtel de ville situé au 284 rue Marchand ainsi que sur le site Web de la municipalité : <https://www.st-victor.qc.ca>, onglet municipalité/administration/avis public en date du 26 janvier 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 26 janvier 2023



Carole-Anne Jacques
Directrice générale / greffière-trésorière